

L'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 : passage en risque élevé

A compter du 6 novembre 2020 les mesures de prévention suivantes sont rendues obligatoires dans toutes les communes, y compris pour les détenteurs non professionnels



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique
— Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :
► confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :
► exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Pour connaître la zone dont vous dépendez :
<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>
Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-D-UNE-CRISE-SANITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-d-une-crise-sanitaire)

Mairie de Monterblanc

5 Place de la Mairie,
56250 Monterblanc



Facebook
Commune de Monterblanc



Agenda

| | |
|-----------------------------|--|
| Rappel | Tous les projets sont susceptibles d'être annulés en raison du contexte sanitaire. Pour toutes les manifestations, merci de respecter les gestes barrières. |
| 03/12 Mairie | Permanences Mutuale : de 10h à 12h. Présentation d'un contrat mutuelle à tarif négocié destiné à la population de Monterblanc. N'hésitez pas à venir comparer, ces permanences sont sans engagement ! Infos/contact : Magali LASNIER, 02 97 64 17 99 |
| 10/12 Salle PRONO | Conseil municipal à 19h30 |
| 13/12 Salle PRONO | Amicale Laïque, Marché de Noël de 10h à 19h ENTRÉE LIBRE, PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE Buvette et restauration chaude sucrée et salée sur place. Au programme : Photos avec le Père Noël, sculptrice de ballons, balade en calèche, vin chaud, chorale... Plus d'infos sur la page Facebook de l'amicale laïque école 1,2,3 soleil |

Masques : appel aux bénévoles

Compte-tenu des nouvelles mesures, « port du masque obligatoire à partir de 6 ans », nous **recherchons des bénévoles afin de fabriquer des masques pour enfants** (élastiques et tissus disponibles en mairie). Merci de contacter la mairie au 02.97.45.90.03. Nous tenons à remercier très chaleureusement les couturières bénévoles. Les personnes ayant besoin de masques supplémentaires peuvent venir en récupérer en mairie (masques lavables pour adultes).

Afin de garantir une distribution qui corresponde à la composition des foyers, nous vous demanderons de présenter votre livret de famille ainsi qu'une pièce d'identité.

Personnes vulnérables

Durant toute la période du confinement, la **mairie et le CCAS sont à la disposition et à l'écoute des personnes vulnérables** (de plus de 70 ans, en situation de handicap...), des personnes **isolées** et des personnes **en difficulté**.

Les habitants concernés sont invités à **contacter la mairie pour tout besoin essentiel à la vie quotidienne**. Contact : 02 97 45 90 03

Médiathèque

LE DRIVE DE LA MÉDIATHÈQUE est ouvert aux horaires suivants :

Mercredi et vendredi de 10h à 12h et de 16h à 19h.

Le samedi de 10h à 12h.

Plus de renseignements au 02.97.45.91.41.

EXPOSITION (tout public) Du 2 décembre au 5 janvier 2021 « A la découverte d'Harry Potter » par Les Fantaisies de Circé. Venez découvrir cette exposition magique dédiée à l'univers du célèbre sorcier.

ATELIER (à partir de 12 ans) Samedi 12 décembre, 14h30 Fabrique ta baguette magique, organisé par Les Fantaisies de Circé
10 personnes. Sur inscription!

JEU (à partir de 8 ans) Mercredi 9 décembre, 17h Escape game "HARRY POTTER".

Plongez dans l'univers magique d'Harry Potter et découvrez les multiples secrets de Poudlard! Venez déguisés pour une immersion complète!
10 personnes. Sur inscription!



Noël 2020

SPECTACLE DE NOËL (à partir de 1 an) Jeudi 17 décembre, 18h

La petite magie de Noël, par la Compagnie Poisson d'avril. Deux enfants ont préparé un spectacle de Noël, tout a bien été organisé mais tout ne va pas se passer exactement comme prévu!
15 enfants accompagnés d'un parent. Sur inscription!

CONTES (à partir de 3 ans) Vendredi 18, Mardi 22 et Mercredi 23 décembre à 17h

Contez-moi Noël. Noël approche et la féerie de cette période vient envelopper les grands comme les petits... Ecoutez les histoires de Noël à la médiathèque et mettons-nous ensemble dans l'ambiance des fêtes!
10 enfants par séance, accompagnés d'un parent. Sur inscription!

L'amicale des sapeurs pompiers

Au vu de la crise sanitaire actuelle, **la distribution des calendriers** de l'amicale des sapeurs pompiers d'Elven **ne pourra se faire** traditionnellement en porte à porte. Toutefois, **celui-ci vous sera déposé dans vos boîtes aux lettres**, pour que vous puissiez en bénéficier.

Les Amis de la Chapelle et du Site de Mangolérian

L'association renouvelle l'**exposition des crèches du Monde** dans la chapelle.
Du 19 décembre 2020 au 10 janvier 2021, le samedi après-midi et le dimanche de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Venez découvrir des crèches de différentes cultures et de plusieurs continents.

Du DIF au CPF : transférez vos heures de formation avant le 31/12/20.

Afin d'éviter que les heures acquises au titre du Droit Individuel à la Formation ne soient perdues, vous pouvez transférer celles que vous n'avez pas utilisées **sur le compte personnel de formation jusqu'au 31 décembre 2020**. Au-delà de cette date toutes vos heures de DIF acquises jusqu'à décembre 2014 seront perdues.

Retrouver le solde d'heures DIF sur différents documents, notamment sur :

- le bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015 ;
- l'attestation de droits au DIF ;
- le dernier certificat de travail.

Les heures de DIF doivent être saisies directement en ligne sur le site moncompteformation.gouv et le montant saisi fera l'objet d'un contrôle à la première demande de formation.

Un nouveau partenaire AU LOC'H INFO SERVICES

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération accueille de nombreux partenaires au Loc'h info services à Grand-Champ, afin de rapprocher les usagers des administrations.



La DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) vient s'ajouter à la liste des partenaires. Vous avez des questions sur le calcul d'une taxe, le paiement d'un impôt, un changement de situation, vous pourrez être reçu par un agent de la DGFIP. La permanence aura lieu tous les mercredis matin sur rendez-vous. Vous pouvez prendre rendez-vous sur le site impots.gouv.fr, rubrique contact ou dans votre espace fiscal personnel. De nombreux autres partenaires sont également présents tels que : le conciliateur de justice, le service social, la mission locale, l'ADIL...

La liste complète des partenaires est présente sur

www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

Plus d'informations : 02 97 61 40 16 - lochinfoservices@gmvagglo.bzh

Loc'h info services : 67 rue du Général de Gaulle - Grand Champ